



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

N°DEL 2025_03_028_14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 02/04/2025
Et publication ou notification
Du 03/04/2025
Le Maire,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Objet : FINANCES

Vote de la subvention de fonctionnement 2025 au Centre Communal d'Action Sociale

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Robert DALMASSO
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) est composé en majeure partie d'une subvention communale ;

Considérant que le C.C.A.S. doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires, particulièrement les salaires ;

Considérant qu'il convient de verser au C.C.A.S. la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Afin de permettre le bon fonctionnement du CCAS de La Croix Valmer, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'attribuer** une subvention de fonctionnement 2025 au Centre communal d'action sociale de La Croix Valmer pour un montant de 961 400 €, incluant les avances déjà versées sur l'année 2025. Cette subvention sera versée suivant un échéancier mensuel jusqu'au mois d'octobre de l'exercice.
- **De prévoir** les crédits nécessaires au C/657363 «subvention de fonctionnement versée aux CCAS », du budget primitif de la Commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

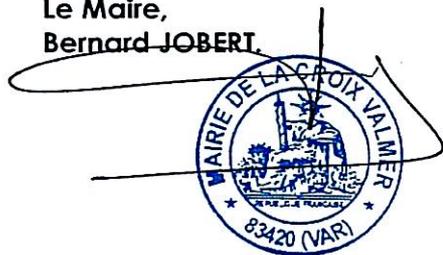
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

L. Tribet

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

03 AVR. 2025

Le Maire

